



Élevage plein air

Bureau du 12 octobre 2022

Objet : adoption d'une motion de solidarité avec l'élevage de plein air face aux mesures de biosécurité (peste porcine et grippe aviaire)

Contexte :

Depuis quelques années, les élevages de porcs et de volaille font face au retour de la peste porcine africaine (PPA) et de l'Influenza aviaire, qui touchent également la faune sauvage.

Les risques de propagation de ces deux maladies issues de la faune sauvage se situent à deux niveaux : **l'introduction** de la maladie dans la filière depuis la faune sauvage, et **la diffusion** de la maladie au sein de la filière (contact avec des élevages infectés, contact avec des véhicules, personnes ou matériels contaminés). Pour la PPA, la contamination peut se faire via des produits à base de viande de porcs infectés. Pour l'influenza aviaire, il y a un fort risque de transmission de la maladie de la faune sauvage aux élevages pendant les périodes de migration, à l'automne. Ainsi, différents facteurs peuvent contribuer à la propagation de ces maladies : déplacements de la faune sauvage, pratiques d'élevages, flux commerciaux, etc.

Pour endiguer la propagation de ces maladies, l'État a mis en place des mesures de biosécurité qui visent en priorité le risque d'introduction par la faune sauvage et qui sont donc **particulièrement contraignantes pour les élevages plein-air** : EX. installation et entretien de doubles clôtures dans les élevages de porcs plein air, installation de filets de protection ou obligation de claustration des volailles. Le plan d'actions 2021 sur la grippe aviaire a supprimé la dérogation dont bénéficiaient les élevages de volailles plein-air.

Or, ces mesures représentent une surcharge de travail et un coût qui pèsent lourdement sur les élevages plein air, plus petits, peu coordonnés entre eux, avec une capacité moindre à investir et à obtenir des aides de l'État. Ceux-ci ont le sentiment d'être stigmatisés, alors que rien n'est prévu pour réduire la densité et les flux d'animaux vivants au sein des filières industrielles, également facteurs de propagation.

A terme, cette politique sanitaire pourrait fortement réduire l'élevage plein-air dans les filières porc et volaille, au profit des élevages industriels : entre 2020 et 2022, près de 400 bâtiments ont été construits pour la claustration, en partie financés par des aides de l'État.

Le 27 septembre 2022, le PNR du Luberon a adopté une motion de soutien au collectif « Sauve qui poule » et à l'élevage avicole de plein air.

Proposition de motion :

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) exprime son soutien aux élevages de porcs et de volailles en plein air qui subissent de plein fouet la crise sanitaire et les mesures de biosécurité particulièrement contraignantes pour ces exploitations.

La FPNRF défend les modèles d'élevage en plein air, préservant l'autonomie des agriculteurs, plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal, privilégiant la qualité et la commercialisation en circuit court, et plébiscités par le consommateur.

Bien que plus exposés à la faune sauvage, ces élevages sont moins propices à une diffusion du virus du fait de leur petite taille, de leur faible densité, d'une plus grande résistance des animaux (de races rustique et moins stressés par les conditions d'élevage) et surtout de la limitation des flux (notamment dans les élevages autarciques, qui maîtrisent l'ensemble de la production)¹.

La FPNRF est favorable à un **meilleur ciblage** des mesures de biosécurité en fonction des territoires et des types d'élevage, et notamment :

- La détermination du risque et l'application des mesures adéquates à l'échelle de chaque territoire, plutôt que des mesures imposées à l'échelle nationale ;
- La prise en compte des risques de diffusion liés à la densité et à la taille des élevages ainsi que des flux (animaux vivants, matériel, intervenants) ;
- Pour la volaille : la réintroduction d'une dérogation à la claustration pour les élevages plein air (telle que rédigée dans l'arrêté du 16 mars 2016).

La FPNRF s'engage à suivre les actualités de la profession, à diffuser les informations auprès du réseau et à se mobiliser pour la préservation de ces modèles d'élevages.

¹ Avis de l'ANSES n°2021-SA-022 (2e partie). L'ANSES dans son dernier avis souligne qu' « Il n'y a pas, pour ce facteur de risque [d'introduction], de différence en termes de probabilité d'introduction du virus IAHP entre les trois archétypes d'élevages. » p. 14 et « Pour les experts, la principale marge de progression sur le terrain en matière de biosécurité est attendue principalement sur la probabilité de diffusion virale (bio-compartmentation et bio-confinement), les mesures relatives à la probabilité d'introduction, bien que nécessaires, ayant un impact plus limité » « Le groupe d'experts a beaucoup insisté sur le rôle prédominant de la densité des élevages dans la diffusion de l'infection, alors même que les introductions en élevage depuis la faune sauvage migratrice semblent extrêmement réduites ». p. 8.

L'élevage de porcs et de volailles en France :

L'élevage porcin en France :

- Plus de 90% des porcs élevés sans accès au plein air (caillebotis intégral).
- 4,1% de la production certifiée par des SIQO ou en AB.
- 40% des produits porcins exportés (70% vers l'Europe et 30% vers des pays tiers)
- 3 groupes abattent 50% des porcs (Cooperl, Bigard, Agromousquetaires) ²

La pression est forte pour éviter tout risque d'introduction de la PPA, surtout du côté des filières industrielles très dépendantes de l'export, car la détection d'un seul cas en France ferait chuter les exportations.

L'élevage de volaille en France :

- 54% des poules pondeuses élevées en système conventionnel, sans accès extérieur ; 6% en Label rouge ; 16% en AB ; 24% en plein air hors label.³
- 83% des poulets de chair élevés en système conventionnel, sans accès extérieur ; 11% en Label rouge ; 1% en AB.⁴
- 32% de la production spécialisée en « poulet d'export » (poulet de faible poids destiné au marché mondial hors Europe)
- 2 groupes dominant l'abattage (LDC & Terrena) ⁵

Les conséquences de l'industrialisation de l'élevage :

Sociaux-économiques :

- Spécialisation et segmentation de la chaîne de production
- Perte d'autonomie des éleveurs et dépendance aux acteurs de l'amont/aval
- Concentration et agrandissement des exploitations incité par une recherche de compétitivité prix sur la scène internationale
- Dépendance à l'export et vulnérabilité aux fluctuations des marchés mondiaux

Environnementaux :

- Pollution de l'eau liée à la lixiviation des nitrates, notamment en Bretagne et Pays de la Loire (premières régions d'élevages intensifs pour la volaille de chair, le porc et le lait conventionnel)
- Émission de GES liés aux émissions directes des animaux d'élevage (ruminants), à la gestion des effluents, et à la production des aliments
- Déforestation importée liée aux imports de protéines végétales (soja) principalement pour les élevages intensifs de porc et de volaille

Bien-être & santé des animaux :

- Concentration des animaux et augmentation de l'état de stress
- Peu/pas d'accès à l'extérieur ni à la lumière naturelle
- Accélération des vitesses de croissance & abattage rapide
- Délaissement de races rustiques

^{2, 5} Réseau Action Climat (2022). Les coulisses de l'élevage d'exportation bas de gamme - [Lien](#)

³ CNPO (2021) - [Lien](#)

⁴ ITAVI (2019)